

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

**ATTESTATION DE CAPACITÉ**  
**à l'exercice de la profession de**  
**COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT**

Vu la directive n° 82/470/CEE du 29 juin 1982 relative à des mesures destinées à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées de certains auxiliaires des transports et des agents de voyage (groupe 718 CITI) ainsi que des entrepositaires (groupe 720 CITI),

Vu le décret n° 90-200 du 5 mars 1990 modifié relatif à l'exercice de la profession de commissionnaire de transport et notamment son article 4,

L'attestation de capacité à l'exercice de la profession de commissionnaire de transport

est délivrée sous le n° CD12 03 01041

à M. CODDERRENS CHRISTOPHE

né(e) le 18/09/1969 à TOULOUSE (31)

demeurant à 3 Impasse du Ruisseau

31700 CORNEBARRIEU

Fait à TOULOUSE le jeudi 5 juin 2003

Pour le Préfet de la Région Midi-Pyrénées

Pour le Directeur Régional de l'Équipement  
et par délégation,

*Le Chef de la Division Transport*

**Stéphane DENECHÉAU**